

LE DEPARTEMENT

ECRITURE – COMPOSITION – DIRECTION D'ORCHESTRE

Présentation générale

Structure administrative

Coordinateur départemental ECTS et responsable du département écriture, composition, direction d'orchestre :

Anne AUBERT

Tel : 33 (0)1 40 40 46 82

Fax : 33 (0)1 40 40 46 51
(valable pour tout le personnel du département)

aaubert@cnsmdp.fr

Secrétariat

Isabelle Ruchaud

Tel : 33 (0)1 40 40 46 27
iruchaud@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité

Nicolas Rouvière

Tel : 33 (0)1 40 40 45 84
nrouviere@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

ecritcompodirectiondpt@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les quelques deux cent cinquante étudiant(e)s du département sont encadrés par 29 professeurs. Chacune des classes (discipline principale) est composée en moyenne de 10 à 12 étudiant(e)s, qui bénéficient d'un à deux cours par semaine. L'effectif des cours collectifs est variable.

Disciplines enseignées

Les disciplines principales sont les suivantes :

- ◆ Ecriture : harmonie, contrepoint, fugue et formes, polyphonie XV^e-XVII^e siècles, écriture XX^e-XXI^e siècles.
- ◆ composition
- ◆ direction d'orchestre.

L'orchestration supérieure est également enseignée en tant que seconde discipline principale accessible aux étudiant(e)s déjà admis(e)s au Conservatoire dans une autre discipline principale.

Cycles de formation

Pour toutes les disciplines (hormis l'orchestration supérieure) la scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur (ou Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) pour certaines disciplines) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur pour lequel la demande de diplôme valant grade de Master est en cours.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

Pour l'orchestration supérieure, la scolarité est organisée en un seul cycle de Formation Supérieure d'une durée de 1 ou 2 ans.

Modalités d'entrée¹

PREMIER CYCLE SUPERIEUR

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s sont les suivantes² :

Écriture	moins de 26 ans
Composition	moins de 28 ans
Direction d'orchestre	moins de 30 ans

Les épreuves d'admission se composent :

Écriture :

- mise en loge de contrepoint (choral ou psaume renaissance)
- mise en loge d'harmonie (chant donné et basse donnée)

Composition :

- épreuve de présélection sur partitions ;
- épreuve éliminatoire de formation musicale;
- épreuves d'admissibilité : reconnaissances de timbres, écriture (choral et écriture XX^e siècle)
- épreuves d'admission : instrumentation, analyse, épreuve instrumentale ou vocale, entretien

Direction :

- épreuve éliminatoire avec orchestre;
- épreuves d'admissibilité (écrites) : dictées, dépistage de fautes, reconnaissance de timbres, questions sur les instruments, instrumentation, réduction pour piano, analyse, écriture (choral) ;
- épreuve d'admission : 1) avec orchestre : travail et exécution d'une œuvre imposée ; filage sans répétition d'une œuvre imposée ; 2) entretien.

DEUXIEME CYCLE SUPERIEUR

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux étudiants titulaires du diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMD de Paris dans la même discipline avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s sont les suivantes³ :

écriture	moins de 29 ans
composition	moins de 30 ans
Direction d'orchestre	moins de 30 ans

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes, du curriculum vitae, du projet du candidat et de CDs et partitions (composition, écriture) ou DVDs (direction d'orchestre);
- épreuves d'admissibilité;
- entretien d'admission.

¹ Ce point ne concerne que les candidats à un cursus complet. Il n'est donné ici qu'à titre informatif.

² âge au 01/10 de l'année du concours

³ âge au 01/10 de l'année du concours

Modalités de sortie⁴

PREMIER CYCLE SUPERIEUR

Le *Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)* pour certaines disciplines) est délivré après trois années maximum lorsque l'étudiant(e) a obtenu :

1) Ecriture :

- une récompense en harmonie ;
- une récompense en contrepoint, fugues et formes ou polyphonie XV^e -XVII^e siècles ;
- un certificat en analyse B ;
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix parmi : harmonisation au clavier, piano complémentaire écriture, histoire de la musique B, analyse de la Renaissance.

2) Composition :

- un certificat en composition ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes : analyse-compositeurs, nouvelles technologies, initiation à l'acoustique, initiation à l'orchestration.

2) Direction d'orchestre :

- un certificat en direction ;
- un certificat dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes : initiation à l'écriture B, analyse chef d'orchestre, piano complémentaire, initiation à l'orchestration.

DEUXIEME CYCLE SUPERIEUR

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur* (demande en cours pour diplôme valant *grade de Master*), délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix de la discipline principale requise ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques requises ;
- une mise en situation professionnelle

⁴ Ce point ne concerne que les candidats à un cursus complet. Il n'est donné ici qu'à titre informatif.

Structure des Diplômes de Premier et Deuxième Cycles Supérieurs

ECRITURE

1^{er} cycle supérieur					
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
		de cours	par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Harmonie + 2^e discipline principale	année 1 : 40 année 2 : 39,5 année 3 : 41,5	de 8 à 10 h en moyenne	1 à 3 ans maximum	examens (loges et travaux libres) Jugement en fin d'année	
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Analyse B	38	3 h	2 ans	Certificat	
Langue vivante	2	1 h	1 an	Certificat	
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	3 semestres	Attestation	
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>					
1 discipline au choix dans une liste	18	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation	

2^e cycle supérieur					
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
		de cours	par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
3^e discipline principale	année 1 : 30 année 2 : 42	de 8 h à 10 h en moyenne	2 ans	examen (loge et travaux libres) Jugement en fin d'année	
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Orchestration (initiation)	12	4 à 6 h	1 an	Certificat	
1 discipline au choix dans une liste	18	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation	
Langue vivante	2	1 h	1 an	Certificat	
<i>Disciplines spécifiques imposées</i>					
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation	
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat	
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat	
Initiation à la Pédagogie	2	0 à 12 h	1 an	Attestation	
Mise en situation professionnelle		variable	1 ou 2 ans	Attestation	

COMPOSITION

1^{er} cycle supérieur				
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Composition et nouvelles technologies	année 1 : 34 année 2 : 36,5 année 3 : 36,5	de 8 h à 10 h	3 ans maximum	examens de contrôle en fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Analyse-compositeurs	16	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Acoustique (initiation)	12	3 h	1 an	Certificat
Orchestration (initiation)	42	4 à 6 h	1 an	Certificat
Langue vivante	2	1 h 30	1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	3 semestres	Attestation
2^e cycle supérieur				
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Composition	année 1 : 40 année 2 : 44	de 8 h à 10 h	2 ans	Prix en fin de 2 ^e année (création)
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
1 discipline au choix si mus. mixte Nouvelles technologies si mus. instr.	20	variable	1 ou 2 ans	Certif ou Attest. Certificat
Langue vivante	2	1 h 30	1 an	Certificat
<i>Disciplines spécifiques imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle		variable	1 ou 2 ans	Attestation

DIRECTION D'ORCHESTRE

1^{er} cycle supérieur					
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
		de cours par semaine			
<i>Discipline principale</i>					
Direction d'orchestre	année 1 : 40	9 h		3 ans	examens de contrôle en fin d'année
	année 2 : 41,5			maximum	
	année 3 : 44,5				
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Analyse chef d'orchestre	12	3 h		1 à 3 ans	Certificat
Ecriture B	12	2 h		1 à 3 ans	Certificat
Orchestration (initiation)	19	4 à 6 h		1 à 3 ans	Certificat
Piano complémentaire	8	1 h		2 ans	Certificat
Langue vivante	2	1 h 30		1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h		3 semestres	Attestation

2^e cycle supérieur					
Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
		de cours par semaine			
<i>Discipline principale</i>					
Direction d'orchestre	année 1 : 40	9h		2 ans	Directions en concert Contrôle en 1 ^{ère} année Prix en fin de 2 ^{ème} année
	année 2 : 42				
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Direction de chœur	10	3 h		1 à 2 ans	Certificat
Langue vivante	2	1 h		1 an	Certificat
Discipline complémentaire	12	3 h		1 ou 2 ans	Certificat ou attestation
<i>Disciplines spécifiques imposées</i>					
Méthodologie de recherche	3	3 h		1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable		3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h		1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle		variable		1 ou 2 ans	Attestation

ORCHESTRATION FORMATION SUPERIEURE – 2^e discipline principale

Durée : 1 à 2 ans maximum

Nombre d'heures hebdomadaires : 6 à 8 h (cours collectif et individuels)

Contenu et objectifs

L'étude de l'orchestration sous toutes ses formes, depuis les formations réduites en orchestre de chambre (jusqu'à 15 musiciens) jusqu'aux effectifs classiques « par deux » et grand orchestre (XIX^e et XX^e siècles) constituent l'essentiel de l'étude de l'orchestration et de l'instrumentation.

Les étudiants bénéficient pendant l'année de séances dites de "laboratoire" (orchestre par trois), qui leur permettront de réaliser, sous la direction de leur professeur, divers travaux qui pourront être examinés par le jury de fin d'études.

Conditions d'entrée ; niveau requis

Les étudiants en 'Initiation à l'orchestration' titulaires d'un certificat mention TB dans cette discipline accèdent de plein droit au cycle supérieur dans la limite des places disponibles.

Examen final :

1. Le jury examine trois types de travaux :

- a) l'œuvre enregistrée au cours du laboratoire ;
- b) l'orchestration d'une œuvre libre, dont le titre est déposé deux mois avant la remise du conducteur et du matériel, réalisée pour un orchestre « par trois » ;
- c) une instrumentation réalisée en loge (17 h) pour un effectif imposé.

2. Entretien avec le jury.

Récompense : prix avec mention AB, B, TB .

Déroulement du cursus

Les étudiant(e)s sont libres de choisir à quel stade du cursus ils souhaitent commencer l'étude de la discipline complémentaire optionnelle, sous réserve de l'avoir validée dans les délais impartis.

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les étudiants réguliers.

Le programme des étudiants effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'étudiant, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de disciplines complémentaires.

Description des unités d'enseignement

Cf. pages suivantes

Disciplines principales

ECRITURE

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 à 6h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure en « composition référencée »:

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examens: loges et travaux libres évalués à l'issue de chacune des années du 1^{er} et du 2nd cycles supérieurs

COMPOSITION

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure du compositeur :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :
Présentation des œuvres composées dans l'année ; entretien d'une durée moyenne variant de 30 mn en 1^{ère} année à 45 mn en 2^{ème} et 3^{ème} années.
- Examen final en 2^{ème} année de second cycle : création d'une œuvre en concert et entretien d'une heure avec présentation des œuvres et du projet.

DIRECTION D'ORCHESTRE

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 9 heures environ (sessions mensuelles)

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure du chef d'orchestre :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :
Direction avec orchestre en concert.
- Examen final en 2^e année de second cycle :
concert-récital avec direction en public d'un concerto, d'une œuvre libre symphonique et d'une création.

Disciplines complémentaires imposées en Ecriture

ANALYSE (instrumentistes) 'B'

Durée : 1 à 2 ans **Nombre d'heures hebdomadaires :** 3h **ECTS :** 38

Objectifs et contenus:

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une véritable compréhension des oeuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

Admission : affectation dans le niveau 'A' ou 'B' selon les résultats des test d'orientation à l'entrée.

Evaluation :

- ♦ examen intermédiaire (fin de 1^{ère} année) : identique pour les certificats 'A' et 'B'
 - commentaire dirigé avec analyse formelle simple à l'oreille;
 - analyse sur partition (un schéma harmonique général sera demandé)
- Notation : la note obtenue entre pour 1/3 dans la note finale du certificat A ou B.

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an **Nombre d'heures hebdomadaires :** 4h **ECTS :** 12

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout étudiant qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

Disciplines complémentaires imposées en Composition

ACOUSTIQUE (initiation)

Durée : 1 an Nombre d'heures hebdomadaires : 3 ECTS : 12

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ANALYSE COMPOSITEUR

Durée : 1 à 2 ans Nombre d'heures hebdomadaires : 3h ECTS : 16

Objectifs et contenus:

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable compréhension des oeuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

examen

épreuves écrites :

- commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
- analyse d'une oeuvre (après écoute avec partition) ;

épreuve orale :

- commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Durée : 2 ans Nombre d'heures hebdomadaires : 6h

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an Nombre d'heures hebdomadaires : 4h ECTS : 42

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout étudiant qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

Disciplines complémentaires imposées en Direction d'orchestre

ANALYSE CHEF D'ORCHESTRE

Durée : 1 à 2 ans Nombre d'heures hebdomadaires : 3h ECTS : 12

Objectifs et contenus:

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable compréhension des œuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

examen final

épreuves écrites :

- commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
- analyse d'une oeuvre (après écoute avec partition) ;

épreuve orale :

- commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

DIRECTION DE CHŒUR

Durée : 1 an Nombre d'heures hebdomadaires : 2h ECTS : 10

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ECRITURE B (initiation)

Durée : 1 an Nombre d'heures hebdomadaires : 2h ECTS : 12

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an Nombre d'heures hebdomadaires : 4h ECTS : 19

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

PIANO COMPLEMENTAIRE

Durée : 2 ans Nombre d'heures hebdomadaires : 45 mn ECTS : 8

Objectifs/ contenu : Découvrir ou perfectionner l'usage d'un deuxième instrument. Développer l'écoute et le sens harmonique par la pratique d'un instrument polyphonique. Suivant le niveau, initiation au déchiffrage, à l'harmonisation, à la transposition.

Evaluation : Epreuves de fin de première année : exécution d'un court morceau et de cadences simples à réaliser sans préparation

Epreuves de fin de deuxième année : exécution instrumentale (solo puis duo) et de cadences à réaliser sans préparation; épreuve de lecture à vue.

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout étudiant qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.

- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.

- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

Disciplines spécifiques 2^e cycle supérieur

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ETUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout étudiant à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'étudiant au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 étudiants, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU METIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PEDAGOGIE (pour l'écriture seulement)

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les étudiants qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux étudiants d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Disciplines complémentaires optionnelles

ARRANGEMENT

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Récompense : attestation

HARMONISATION AU CLAVIER

Durée : 1 ou 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 à 2 h

Admission : test d'entrée permettant la constitution de deux groupes de niveau 'A' et 'B'.

Objectifs/ contenu : offrir tant aux pianistes qu'aux non-pianistes l'accès à une connaissance pratique de différents styles musicaux, à travers l'étude de l'harmonisation, de certains procédés de variation et par l'initiation à l'improvisation.

Evaluation: examen final :

Certificat 'A'

- chant donné : harmonisation d'une mélodie de style classique ;
- basse donnée (chiffrage baroque) avec préparation en loge ;
- récitatif (chiffrages baroques) : préparation au piano (1 minute).

Certificat 'B'

- chant donné vocal ou instrumental de style classique ou romantique ;
- au choix : basse donnée contrapuntique (non chiffrée) ou basse continue (aria ou sonate baroque) ;
- au choix : improvisation d'après une incise donnée ou thème varié donné ou mémorisation d'un fragment total de 20mn environ.

Récompense : certificat A ou B avec mention (TB, B, AB). La mention TB au certificat A permet l'accès automatique au certificat B.

IMPROVISATION AU CLAVIER

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h de cours individuel ou 3h de cours collectif, selon le répertoire travaillé

Objectifs / contenu : Cette classe s'adresse aux pianistes et aux organistes, formés ou non au conservatoire et a pour objectif de :

- Compléter par une pratique instrumentale créative le cursus des classes d'écriture, de direction d'orchestre, de composition et des disciplines instrumentales concernées ;
- donner aux instrumentistes concernés une liberté de jeu, une capacité à l'invention et l'appréhension de styles extrêmement variés.

Ainsi, y seront abordés les langages rythmiques, harmoniques et mélodiques les plus caractéristiques ainsi que l'étude des formes, l'accompagnement à l'écran (pour le piano), l'improvisation collective, l'improvisation sur des thèmes ou éléments donnés ainsi que l'improvisation libre.

Evaluations :

Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires) :

Trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes

Notation : mention TB, B, AB.

Examen de fin d'études ('récital du prix') :

Quatre épreuves d'une durée d'environ 10 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument d'une heure.

IMPROVISATION GENERATIVE (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : (cours collectif)

Admission : ouvert à tout(e)s les étudiant(e)s du Conservatoire déjà admis dans une discipline principale; non-accessibles aux étudiants temporaires (programme Socrates)

Objectifs / contenu : développement et 'personnalisation' du jeu instrumental de l'étudiant (haut niveau technique requis) par une approche pratique et théorique de formes innovantes de conception, réalisation et diffusion de la musique, y compris en relation à d'autres formes d'expression artistique contemporaine (danse, cinéma, vidéo,...) ou dans des circonstances et lieux autres que ceux du concert traditionnel; confrontation aux techniques électroacoustiques de traitement du son en temps réel.

Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

INITIATION A LA DIRECTION D'ORCHESTRE A et B

Durée : 1 an pour chaque niveau (A ou B)

Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

MUSIQUE POUR L'IMAGE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h
Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

NOTATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Récompense : attestation

ORCHESTRATION FORMATION SUPERIEURE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 à 6h

Récompense : prix avec mention (TB, B, AB)

PIANO COMPLEMENTAIRE ECRITURE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 30mn

Récompense : attestation avec mention (TB, B, AB)

Liste des enseignants des disciplines principales des classes d'Ecriture

Harmonie

- Yves Henry
- Cyrille Lehn
- Fabien Waksman
- Jean-François Zygel

Contrepoint

- Jean-Baptiste Courtois
- Pierre Pincemaille

Fugues et Formes

- Thierry Escaich
- David Leszczynski

Polyphonies XV^e -XVII^e siècles

- Olivier Trachier

Ecriture XX^e -XXI^e siècles

- Alain Mabit

Liste des enseignants des classes de Composition

- Frédéric Durieux
- Gérard Pesson
- Stefano Gervasoni

Enseignant de la classe de Direction d'orchestre

- Zsolt Nagy

Liste des enseignants de Formation supérieure en Orchestration

- Denis Cohen
- Marc-André Dalbavie